FORMULE 70E

N° de dossier DF	
ii de dobbiei Di	

AVIS DE REQUÊTE

COUR DU BANC DE LA REINE (Division de la fa	amille)
Centre de	<u>-</u>
ENTRE:	
(nom au complet),	
	requérant(e),
— et —	
(nom au complet),	
	intimé(e).
REQUÊTE PRÉSENTÉE SOUS LE RÉGIME DE (disposition législative ou règ présentée.)	le en vertu de laquelle la requête est
AVIS DE REQUÊTE	
À L'INTIMÉ(E) (nom et adresse au complet, y compris le code postal)	
Le (La) requérant(e) A INTRODUIT UNE INSTANCE. La demande que à la page suivante.	e présente le (la) requérant(e) figure
LA PRÉSENTE REQUÊTE sera entendue par un juge, le	,
(jor	ur de la semaine et date)
à, à (au) (heure) (adresse du palais de justice)	·

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA PRÉSENTE REQUÊTE, vous-même ou un avocat du Manitoba vous représentant devez comparaître à l'audience.

SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER UNE PREUVE DOCUMENTAIRE DEVANT LE TRIBUNAL, NOTAMMENT UNE PREUVE PAR AFFIDAVIT, OU INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS RELATIVEMENT À LA REQUÊTE, vous-même ou votre avocat devez signifier une copie de la preuve à l'avocat du (de la) requérant(e) ou au (à la) requérant(e) si celui-ci (celle-ci) n'a pas retenu les services d'un avocat et déposer dès que possible, mais au plus tard à 14 heures au moins sept jours avant l'audience, la preuve au greffe du tribunal où la requête doit être entendue, avec une preuve de signification.

		, UN JUGEMENT POURRA ÊTR	E RENDU EN VOTRE
ABSENCE SANS QU'AUCU	N AUTRE AVIS NE VOUS SOI'	T DONNÉ.	

	Délivré par
(Date)	Registraire
	Cour du Banc de la Reine — Centre de
	(adresse)
	REQUÊTE
1.	L'objet de la requête est le suivant : (indiquez la mesure de redressement particulière qui est demandée; si une demande de pension alimentaire pour enfants est présentée, indiquez si la demande vise l'obtention d'une pension alimentaire dont le montant est prévu dans la table applicable, d'un montant couvrant les dépenses spéciales ou extraordinaires ou de tout autre montant prévu dans les lignes directrices.)
2.	Les motifs à l'appui de la requête sont les suivants : (précisez les motifs qui seront invoqués, y compris tout renvoi aux dispositions des lois ou des règles sur lesquelles la requête est fondée.)
3.	La preuve documentaire suivante sera utilisée à l'audition de la requête : (dressez la liste des affidavits ou de toute autre preuve documentaire à l'appui de la requête.)
	is de requête doit être signifié à l'extérieur du Manitoba sans qu'une ordonnance du tribunal ait été rendue, ez les faits et les dispositions particulières de la règle 17 à l'appui de cette signification.)
	(Signature de l'avocat[e])
	(Nom de l'avocat[e]) (Nom du cabinet d'avocats) (Adresse) (N° de téléphone)
	(N° de télécopieur) (Adresse électronique)